

Décision n°2026-06-adhesion

Décision portant adhésion au Réseau National des Collèges Doctoraux (RNCD) pour l'année 2026_Direction de la Formation Doctorale (DFD)

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le principe fondamental reconnu par les lois de la République relatif à la Liberté d'association,

Vu l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'Homme,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi relative au contrat d'association,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir au Président,

Considérant que le Réseau National des Collèges Doctoraux (RNCD) constitue un réseau national regroupant l'ensemble des collèges doctoraux de France, organisant diverses réunions et formations ayant un intérêt pour les écoles doctorales de l'établissement,

Considérant qu'un tel réseau est de nature à enrichir l'approche de l'encadrement et de la formation doctorale,

Considérant en conséquence la volonté d'Aix Marseille Université de renouveler son adhésion au Réseau National des Collèges Doctoraux (RNCD) pour l'année 2026,

DÉCIDE

Article 1 :

Aix-Marseille Université adhère au Réseau National des Collèges Doctoraux pour l'année 2026.

Article 2 :

Cette adhésion entraîne le paiement d'une cotisation annuelle d'un montant de cinq cent euros (500 €).

Article 3:

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 19 mars 2026

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le :

01 AVR. 2026

Transmise au Recteur de la région académique le :

01 AVR. 2026